

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 035

Le 21 février 1989

SOMMET CENTRAMÉRICAIN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a indiqué que, sur ses instructions, les chefs de mission à Ottawa des cinq républiques centraméricaines avaient été convoqués aujourd'hui à une réunion avec des hauts fonctionnaires du Ministère. Ces derniers ont transmis aux chefs de mission les félicitations de M. Clark pour les efforts déployés tout récemment par les cinq présidents centraméricains en vue de dynamiser le processus de paix. Les responsables canadiens ont ensuite fait valoir les points suivants:

- Toutes les parties devraient trouver des moyens de mettre un terme aux conflits civils débilissants, ainsi que des solutions de rechange pacifiques à la violence;
- Les engagements contenus dans la déclaration conjointe concernant les droits civils et politiques devraient être exécutés rapidement et efficacement; et
- Tous les gouvernements devraient concerter leurs efforts pour garantir les droits humains fondamentaux de leurs populations.

M. Clark a noté en particulier la déclaration conjointe des présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua émise à l'issue de leur réunion des 13 et 14 février à Costa del Sol en El Salvador qui, selon lui, est un signe positif que la volonté politique de s'attaquer à la racine des problèmes régionaux est toujours présente. Il a en outre relevé les engagements spécifiques pris par le gouvernement du Nicaragua concernant la tenue prochaine d'élections, la libération de prisonniers et la levée de la censure imposée à la presse.

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

M. Clark s'est de nouveau engagé à continuer de faire tout en son pouvoir pour s'attaquer aux causes socio-économiques premières de la situation troublée qui règne en Amérique centrale. Il a ajouté que le Canada est prêt à participer activement, sous les auspices des Nations Unies, à la conception et à l'application d'un mécanisme convenu de vérification des dispositions de sécurité pour l'Amérique centrale, dans la mesure où cela s'avère pratique et réalisable.